



## Assurance Responsabilité Civile Professions médicales et paramédicales



**Nous nous efforçons de défendre vos intérêts à tout moment.**

En effet, en tant que prestataire de soins, vous donnez chaque jour des conseils et prodiguez des soins à vos patients. Grâce à l'assurance Responsabilité Civile Professions médicales et paramédicales, vous pouvez exercer votre profession, dans votre cabinet ou au domicile du patient, en toute sérénité.

### Garanties sur mesure

#### Responsabilité professionnelle

Vous commettez une faute professionnelle ou vous posez un mauvais diagnostic? Nous défendons vos intérêts ou intervenons pour indemniser la victime si votre responsabilité est établie.

#### Biens et animaux confiés

Cette garantie couvre les dégâts causés aux biens qu'un tiers vous a confiés lors de l'exercice de votre profession. Les dommages causés aux animaux qui vous ont été confiés dans le cadre de soins sont également compris dans cette garantie.

#### RC Après livraison

Cette garantie est surtout intéressante pour les pharmaciens et les prestataires de soins qui vendent ou développent des produits. La RC Après livraison vous couvre si un produit que vous vendez, ou que vous avez fabriqué vous-même, cause un dommage à un patient.

#### RC Exploitation

Vous êtes couvert pour les dommages causés à vos patients à la suite d'une faute ou d'une négligence de votre part pendant l'exercice de votre activité, mais sans lien avec un traitement médical ou une erreur de diagnostic. Vous êtes également couvert pour les dommages causés par vos propres installations ou biens, et pour les dommages causés à votre patient qui ne résultent pas d'un acte de votre part (par exemple, votre patient fait une chute dans votre cabinet).

#### Protection juridique

Belfius Assurances indemnise vos frais de défense au pénal et de recours civil si un litige est soumis à un tribunal ou à un juge de paix. Les frais d'experts, comme dans le cadre d'un arbitrage, sont également couverts.

# Belfius



## Également pour les pratiques groupées

La collaboration comporte de nombreux avantages: les associés et les membres du personnel sont assurés dans une seule et même police

### Options supplémentaires

Vous pouvez étendre votre RC Professions médicales et paramédicales à deux garanties supplémentaires.

#### Accident corporel patients

Indemnisation rapide d'un patient s'il a été victime d'un accident qui s'est produit soit lors d'une prestation dans votre cabinet soit lors de votre visite à son domicile.

#### Accident corporel après agression

Une assurance Responsabilité Civile couvre généralement les dommages causés aux tiers. L'option «Après agression» vous indemnise si vous êtes confronté à une agression, quel que soit le lieu où vous dispensez des soins.

### Avantages

- **Vous êtes assuré dans votre propre cabinet mais aussi au domicile de votre patient.**
- **Votre activité évolue, votre contrat aussi.** Vous pouvez assurer un nouvel associé via la même police RC Professions médicales et paramédicales, même lorsque vous exercez une autre spécialité. Parlez-en à votre spécialiste en assurances afin qu'il puisse adapter la couverture.
- **Indemnisation rapide de votre préjudice après agression** avec l'option «Accident corporel après agression».
- **Fini les longues procédures.** Grâce à l'option «Accident corporel Patients», le patient reçoit rapidement une indemnité forfaitaire.

### Caractéristiques

#### Pour qui?

Les prestataires de soins indépendants diplômés qui travaillent seuls ou dans un centre médical ont besoin d'une assurance RC Professions médicales et paramédicales. Pensez par exemple aux médecins et dentistes, mais aussi aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, orthopédistes, psychologues...). C'est également le cas pour les pharmaciens et les vétérinaires.

#### Quel type de dommage?

La RC Professions médicales et paramédicales indemnise les types de sinistres suivants, par exemple:

**Corporel:** lésion après une chute dans votre cabinet, réaction allergique ou brûlures à la suite de l'administration d'un traitement.

**Matériel:** dégâts causés à la veste d'un patient à la suite du contact avec une substance.

**Immatériel:** en raison d'une forte réaction allergique, le patient qui travaille comme indépendant ne peut plus exercer son activité et subit une perte de revenus.

Les litiges disciplinaires et les litiges relatifs aux honoraires ne sont pas couverts. En revanche, si vous louez ou prêtez du matériel pour administrer des soins, vous êtes couvert.

Une franchise et une indemnité maximale sont d'application. Les montants sont clairement indiqués dans les conditions générales et particulières de votre contrat.



## Quels risques ne sont pas couverts par cette assurance?

- La faute intentionnelle et la faute grave manifeste.
- L'exercice illégal de la médecine et l'exercice d'activités interdites par la déontologie.
- L'usage de techniques de traitement dangereuses ou dépassées.

Vous trouverez toutes les exclusions dans les conditions générales et particulières qui sont disponibles chez votre spécialiste en assurances.

## Gestion des plaintes

Chaque jour, nous nous donnons à 100% pour vous offrir le meilleur service et nous sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait(e), surtout faites-le nous savoir.

En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter soit votre conseiller financier ou votre chargé de relation, soit le Service Gestion des Plaintes de Belfius, par courrier à Service Gestion des Plaintes (numéro de colis: 7908), Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à [complaints@belfius.be](mailto:complaints@belfius.be). Nous prendrons le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous.

Vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée par le Service Gestion des Plaintes de Belfius? Vous pouvez alors contacter le Negotiator de Belfius, par courrier à Negotiation (numéro de colis: 7913), Place Charles Rogier 11, à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à [negotiation@belfius.be](mailto:negotiation@belfius.be).

À défaut de solution, vous pouvez vous tourner vers l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail à [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as). Plus d'infos: [ombudsman.as](http://ombudsman.as)

Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.



## Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez votre spécialiste en assurances ou votre spécialiste Business Banking

L'assurance RC Professions médicales et paramédicales est une assurance de droit belge. Elle est conclue pour une durée fixée dans les conditions particulières et peut être reconduite tacitement pour des périodes successives déterminées dans ces conditions particulières. Elle est commercialisée par Belfius Insurance SA, place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, Belgique, RPM Bruxelles 0405.764.064, entreprise d'assurances agréée sous le code 0037.

Surfez sur [belfius.be](http://belfius.be) ou contactez votre spécialiste en assurances pour les conditions générales, l'IPID et les limites éventuelles de la couverture de l'assurance RC professions médicales et paramédicales. Avant de signer un contrat, il est important que vous preniez connaissance de ces documents. Les conditions générales et particulières priment sur les brochures commerciales. Vous pouvez surfer sur [belfius.be](http://belfius.be) ou vous adresser à votre spécialiste en assurances pour une offre ou de plus amples informations sur la franchise, les biens couverts, les limites et exclusions éventuelles de la couverture et pour les données de contact du service Plaintes.